

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 août. — M. Flahaat nouvellement arrivé de France en mission, a travaillé hier avec M. Darand de Mareuil.

— S. A. R. le prince Adalbert de Prusse et sa suite ont quitté la nuit dernière l'hôtel de Mivart, pour s'embarquer sur le bateau à vapeur de Hambourg; retournant à Berlin. Avant ce départ, le duc de Gloucester, le prince Lieven, le comte Minto, sir Ch. Bagot, le baron de Neuman, le Baron Bulow ont rendu au prince une visite de congé.

— En février dernier, Joseph Bonaparte adressa au gouvernement anglais une note par laquelle il annonçait son désir de faire un voyage en Europe pour plusieurs raisons relatives à la situation de sa famille et à quelques affaires privées, et demandait l'opinion de ce gouvernement sur son projet. Il recut de lord Grey une lettre renfermant non-seulement l'entier acquiescement du ministère anglais à ce voyage, mais encore les témoignages des sentimens les plus affectueux pour lui, en lui promettant tout ce qui serait au pouvoir de lord Grey pour lui rendre ce voyage agréable et utile.

— **Expédition de don Pedro.** Le bateau à vapeur *Columbia*, venant de Lisbonne et d'Oporto, est arrivé le 23 de ce mois à Falmouth. Il apporte la nouvelle que le 18 la flotte de don Miguel est rentrée dans le Tage, le jour-même que le *Columbia* a mis à la voile. A Lisbonne tout était tranquille. On disait que la flotte rentrait dans le Tage pour se ravitailler. Depuis l'engagement du 23 juillet, il ne s'est plus rien passé entre les deux escadres. Celle de don Pedro croisait devant la barre de Lisbonne; elle se compose de deux frégates, deux bricks, de deux schooners et deux bateaux à vapeur. On s'occupait de l'armement de deux corvettes et de quelques schooners pour renforcer cette flotte. A Oporto on s'attendait d'être à tout moment attaqué par les troupes de don Miguel.

— **Plongeur.** L'amirauté d'Angleterre a permis dernièrement à un individu de descendre, au moyen de tuyaux conducteurs de l'air, vers les débris du vaisseau de guerre *Boyne*, qui a pris feu par accident, à Spithead, le 1 mai 1794 et a sauté en l'air vis-à-vis de Southsea-Castle. Les eaux étant basses ces débris se trouvent à environ 3 à 4 brasses de profondeur, et ont été mis en communication, par le moyen d'une échelle suffisamment longue, avec un bâtiment à l'ancre. L'homme descendit dans la mer, le 20 juillet; il avait la tête enveloppée d'un grand masque de plomb avec des yeux de verre, et le corps couvert d'une espèce de vêtement fait de gomme élastique, les pieds, les cuisses et les bras étant parfaitement libres. Il chercha le wrack et parvint à amarrer quelques pièces de canon de 24, qui furent ensuite tirées à bord du bâtiment.

L'après-midi, il découvrit la cave du capitaine du vaisseau, Sir George Gray. Il en rapporta d'abord deux bouteilles, puis trois; il prit ensuite une corbeille qu'il remplit et revint chargé de 21 bouteilles: c'était du vin de Bordeaux et de Porto. On lui offrit 20 Schellings la bouteille, mais il les refusa; cependant il en ouvrit une pour en faire goûter le contenu aux assistants. Il est convenu avec le gouvernement que tout ce qu'il retirera de l'eau lui appartiendra, excepté le cuivre qu'on placera dans les docks, et pour lequel il recevra un dédommagement. On voit tous les jours une quantité de chaloupes, remplies surtout de dames, qui assistent à ce spectacle.

DENIS COLLINS.

Denis Collins qui aux courses d'Ascot, avait blessé le roi à la tête par une pierre qu'il lui avait lancée, a été jugé le 22 août à Abingdon et condamné à mort. La sentence de la loi, a dit le

juge en s'adressant à l'accusé, est que vous soyez conduit sur la place des exécutions, et que vous soyez pendu jusqu'à ce que mort s'ensuive, et que votre corps soit divisé en quatre parties, pour qu'il en soit disposé comme sa majesté le jugera convenable. Puisse la Dieu tout-puissant attendre votre cœur, et vous porter au repentir.

Le prisonnier a écouté sa sentence, sans qu'on ait remarqué en lui aucune altération sensible.

Aussitôt après son jugement Denis Collins fut transféré de la prison d'Abingdon à celle de Reading, et quoiqu'il soit condamné à mort, on croit universellement que sa majesté commuera la sentence en un bannissement. Une demi-heure après le jugement, tous les jurés demandèrent à signer une pétition pour supplier sa majesté d'épargner sa vie.

Le malheureux a toujours cru lui-même qu'il serait exécuté; mais, comme on pouvait s'y attendre de la part d'un homme qui a passé toute sa vie sur un vaisseau comme soldat, il fixait ses regards sur ce qu'il supposait être son destin, non-seulement sans crainte ni émotion aucune, mais même avec indifférence. Sa frayeur était d'être entièrement acquitté et de rentrer encore dans le monde; il a répété plusieurs fois: « Si mon confesseur (car il était catholique) voulait me donner aujourd'hui les saints sacrements, j'aimerais cent fois mieux être exécuté demain que de retourner dans le monde pour subir encore toute cette misère et cette infortune dans laquelle j'ai languï durant les six mois qui ont précédé cet événement. »

Il n'y avait là dedans aucune bravade; il parlait avec le plus grand sang-froid du monde. Son désir était que tout cela se terminât par une détentation perpétuelle qui, disait-il, en assurant sa subsistance ne l'aurait jamais mis dans le cas de faire encore un nouveau malheur. Il raconte lui-même qu'il a été deux fois renfermé comme fou, une fois sur son bord et une autre en Irlande; quoiqu'il ne soit peut-être pas insensé, il a évidemment le caractère très-chaud et profondément irritable; il s'imagine qu'il a été trompé et maltraité par tout le monde, indice assez ordinaire de folie.

Le bon homme se faisait une grande affaire de paraître devant ses juges élégamment habillé; il avait une jambe de bois toute neuve, faite tout exprès pour la cérémonie, sa vieille jambe aussi bien que les colottes qu'il portait le jour de son attentat sur la personne du roi, ayant été prise par une dame française qui, afin de posséder ces précieuses reliques, lui a donné des habits neufs en place des vieux. Il est digne de remarque que les jurés ont unanimement déclaré qu'en décidant que Collins n'avait pas eu intention de tuer S. M., mais seulement de le blesser, ils croyaient avoir prévenu la condamnation capitale. Ils assurent que s'ils avaient su que leur verdict devait avoir pour effet la mort de Collins, ils l'aurait plutôt acquitté entièrement. Au reste, comme on ne peut douter de la clémence de S. M., les intentions du jury seront également remplies.

(*Courier.*)

(Collins a obtenu remise de la peine de mort.)

FRANCE.

Paris, le 26 août. — Nous avons annoncé hier que M. le duc de Nemours avait été blessé en faisant manœuvrer quelques régimens; voici les détails que donnent les journaux sur cet accident:

« Au moment où LL. AA. RR. revenaient aux Tuileries, le cheval de M. le duc de Nemours s'est abattu, rue de l'Académie. La jambe du prince s'est trouvée engagée sous le cheval et il eût pu en résulter de graves accidens, mais heureusement le coude-pied a seul éprouvé une contusion qui n'aura pas de suite fâcheuse.

« M. le duc de Nemours a été transporté dans une maison voisine, où les soins les plus empressés lui ont été pro-

digés. Les personnes que cet accident avait réunies en assez grand nombre sur ce point, ont témoigné de la manière la plus touchante, leur vive sollicitude pour la personne de S. A. R. »

— Des troubles ont éclaté à Montpellier, le dimanche, 19 de ce mois, à l'occasion d'un bal que la société carliste de la Muette avait reçu l'autorisation de donner. Dès la veille des attroupemens avaient engagé l'autorité à prendre des précautions, ce qui n'empêcha pas de nouveaux attroupemens de se former vers 10 heures du soir; des pierres furent lancées contre les troupes, qui se virent obligées de croiser plusieurs fois la bayonnette. Enfin, l'autorité, pour mettre fin au désordre, ordonna à minuit la clôture du bal. Heureusement aucun conflit n'a eu lieu à la sortie, et la foule se dissipa peu à peu.

— Un employé supérieur du ministère de l'intérieur est parti en poste cette nuit pour les départemens de l'Ouest, chargé d'instructions secrètes et qu'on dit être de la plus haute importance.

— On écrit de Lucerne:

« M. le comte de Châteaubriand est arrivé à Lucerne, le 15 août. Il en est parti pour faire une excursion au Saint-Gothard, d'où on l'attend de retour. »

— Un journal raconte l'anecdote suivante:

« Lors de la réception de M. Odillon-Barrot à Strasbourg, un des assistans qui entendait crier *vive Odillon-Barrot!* demandait à son voisin: Est-ce qu'il est baron, celui-là? Nous n'en voulons plus de barons. L'autre, dont l'oreille était plus exercée, lui répond: Imbécile, ce n'est pas Baron, c'est Barreau; tu ne sais donc pas que c'est un des plus fameux avocats de Paris, et qu'il plaiderait si bien qu'on l'a surnommé Barreau. »

— Un fils de Lucien Bonaparte, qui se rendait en Grèce sur un navire de commerce, vient de périr d'une manière malheureuse. Ce jeune homme paraissait content et n'avait aucun motif de mettre fin à ses jours; cependant on l'a trouvé mort d'un coup de pistolet dans la chambre du capitaine, où il était seul. On ignore si cet événement est la suite d'un accident ou d'un suicide.

Le capitaine avait fait déposer le corps dans une barrique d'eau-de-vie, et à son arrivée à Navarin, les derniers devoirs lui ont été rendus avec tous les honneurs dus à son rang et au nom qu'il portait.

— **Attentat contre M. de Schonen.** Avant-hier, 23 août, l'honorable M. de Schonen, passant par Moulins pour revenir à Paris, a été assailli dans le coupé de la diligence par une centaine de personnes qui guettaient son départ. Les injures les plus grossières, les invectives les plus sales ont été proférées contre lui, des cris à la lanterne! ont été poussés; mais c'était peu encore, ces misérables se sont portés aux violences les plus graves. Seul contre cette bande de furieux, l'honorable député n'avait d'abord pour défense que le secours de ses mains. Heureusement, il est parvenu à arracher à l'un des assaillans une canne dont il s'est servi pour repousser les attaques, qui se succédaient sans relâche. Dans la lutte, cette canne a été brisée: le tronçon en est encore aux mains de M. de Schonen. Il fallait, disaient les misérables qui l'assaillaient, faire justice du député du juste-milieu. Tout était bon pour y parvenir: un coffre, placé devant la boutique d'un épicière, lui fut lancé à la tête; le volume du projectile l'a seul empêché d'atteindre son but. Les mains de M. de Schonen sont couvertes de contusions. Une plainte a été immédiatement déposée par lui entre les mains de l'autorité judiciaire.

Nous n'ajouterons rien à l'exposé de pareils faits, leur simple énoncé suffit à l'indignation qu'en éprou-

veront ceux qui se souviennent que M. Schonen, magistrat aussi ferme qu'intègre, lutta avec constance et courage contre le jésuitisme de la restauration; qu'on le trouva toujours à la tête de la jeunesse quand l'absolutisme menaçait toutes nos institutions, qu'il fit partie du gouvernement provisoire; que ses votes consciencieux enfin, ont toujours appuyé la cause du peuple et les réformes constitutionnelles.

— On écrit de Metz, 23 août :

« Avant-hier, M. de M... plaidait devant le tribunal de première instance de Metz pour M^e la princesse de Lambesc, revendiquant comme émigrée sa part du milliard d'indemnité. L'avocat, en rappelant les textes de lois sur lesquels il s'appuyait, citait fréquemment le roi Louis XVIII, le roi Charles X, et Bonaparte, au nom duquel il n'ajoutait aucune qualité. « Dites l'empereur, monsieur, lui dit le président Boulanger; il l'a été par la volonté nationale. » Ce rappel plein de convenances produisit son effet. »

— La note suivante nous est adressée de la part des Saint-Simoniens :

Le procès des Saint-Simoniens aura lieu lundi prochain. Ils doivent se rendre à pied au Palais-de-Justice, revêtus du costume apostolique que leur a donné leur père; ils n'en portent pas d'autres.

Les prévenus sont :

1^o Le père; il fut élève de l'école polytechnique en 1814. Son âge est de 36 ans.

2^o Michel Chevalier, ancien élève de l'école polytechnique, ex-ingénieur des mines, ex-directeur du *Globe* (26 ans.)

3^o Emile Barrault, ex-professeur à Sorrèze et à Paris, prédicateur. (33 ans.)

4^o Charles Duveyrier, ex-avocat, ex-rédacteur du *Globe*. (29 ans.) Il a été missionnaire Saint-Simonien en Belgique et en Angleterre.

Les conseils des prévenus sont tous membres de la famille potolique.

Le père n'en aura pas.

Les conseils de Michel Chevalier seront : Charles Lambert, ancien élève de l'école polytechnique, ex-ingénieur des mines (28 ans); Léon Simon, docteur médecin. (34 ans.)

Les conseils d'Emile Barrault seront : Bruneau, ancien élève de l'école polytechnique, ex-capitaine d'état-major, chevalier de la légion d'honneur (38 ans), et Hoart, ancien élève de l'école polytechnique, ex-capitaine d'artillerie, ex-directeur de l'église de Saint-Simonienne de Toulouse. (37 ans.)

Les conseils de Charles Duveyrier seront : Gustave d'Eichthal, ex-rédacteur du *Globe*, qui a été missionnaire en Angleterre (28 ans), et Adolphe Rigaud, docteur-médecin, qui a été missionnaire dans l'Ouest. (28 ans.) (*Constitutionnel*.)

— Plusieurs projets de loi qui se rattachent au système des douanes sont, à ce qu'on assure, élaborés en ce moment au ministère du commerce. On parle entre autres d'un tarif pour Alger et nos possessions d'Afrique. (*Journal du Commerce*.)

— Mlle. Mars, de retour de Londres, où elle a enchanté les Anglais, se dispose à rentrer au Théâtre-Français. C'est mardi prochain que notre inimitable comédienne jouera pour la première fois. La foule va revenir au Théâtre-Français, où l'on annonce la prochaine représentation de *Clotilde*, drame en cinq actes, dans lequel Mlle. Mars jouera le rôle principal.

— *Architecture*. La prochaine session de la chambre des députés, en France, se tiendra dans la nouvelle salle qui vient d'être terminée, en voici la description :

Dix-huit colonnes en marbre blanc d'ordre ionien, couronnées de chapiteaux et de corniches dorées, décrivent l'enceinte de cette chambre, et forment en même temps la galerie pour le public.

La forme de la chambre est semi-circulaire avec coupole à rosaces, percée d'un beau vitrage au centre. Quatre colonnes saillantes, deux à droite et deux à gauche, ornent la façade à laquelle se trouve adossée le fauteuil du président. Entre ces colonnes sont les statues de l'ordre public et de la liberté. Ces colonnes sont couronnées par quatre petites statues représentant l'Eloquence, la Prudence, la Force, la Justice. Des peintures allégoriques décorent le haut de cette façade. On verra écrit en lettres d'or : *Charte de 1830*. Des deux côtés, sur des écussons, on réunira les souvenirs de 89 à ceux de 1830, avec les attributs de la royauté, des médaillons, des génies et autres peintures décorent les bases de la coupole.

M. de Fleury est l'architecte qui a fait les plans de cet édifice. MM. Allier, Desprès, Damont, Foyatier, sont les statuaires des sujets que nous avons indiqués.

MM. Adam, Grosse et Fragonard sont les auteurs des peintures. Tout le marbre employé vient des Pyrénées.

— Dans une de ses dernières brochures politiques, M. de Chateaubriand a dit : « On n'aisera avec des canaux, des chemins, des tripotages d'art, des arrangements de lettres; monde de machine, de bavardage et de suffisance, surnommé par les fabricans, société modèle. »

Le *Temps*, dans son n^o du 23, paraphrase cette idée boudeuse du noble vicomte :

« La société émigre peu à peu hors du gouvernement, dit-il, on se concentre dans la vie privée, le commerce reprend, les marchés se remplissent, l'activité matérielle s'anime, mais l'activité politique s'éteint, on ne soutient pas le pouvoir, on ne veut pas le renverser : il sèche comme une branche séparée du tronc. »

Ainsi, dans la création de routes, de canaux, dans les grandes entreprises d'art, de machines, M. de Chateaubriand, ancien ministre, ne voit qu'un univers d'ennui. Le *Temps*, journal des progrès, dans l'élan du commerce, dans l'activité matérielle des intérêts de la vie privée, voit une situation déséchante et mortelle pour le pouvoir.

ARMEMENS MARITIMES. — On écrit de Toulon du 19 : Dix-huit bâtimens de haut rang (vaisseaux et frégates), pour le port de Toulon seulement, doivent être disposés à pouvoir prendre la mer dans quarante-cinq jours, à dater du jour de l'ordre donné de Paris. Ces dix-huit bâtimens se composent de :

Quatre vaisseaux à trois ponts, le *Trocadero*; le *Majestueux*, le *Montebello*, le *Souverain* chacun de 130 bouches à feu. Sept vaisseaux du troisième rang, la *Ville-de-Marseille*, l'*Alger*, le *Scipion*, le *Trident*, le *Breslaw*, la *Couronne*, le *Nestor*, chacun de 74 bouches à feu. Deux vaisseaux rasés, l'*Amphytrite*, la *Paillas*, chacun de 60 bouches à feu. Une frégate portant caronades de 30, l'*Indépendante*, de 60 bouches à feu. Quatre frégates du troisième rang, la *Proserpine*, la *Thémis*, la *Thétis*, et une autre, chacune de quarante-huit bouches à feu.

Le personnel d'un semblable armement s'élève à 11,500 officiers, mariniens et matelots. C'est presque une levée en masse de toute la population maritime du 5^e arrondissement.

Ne sont pas compris dans ce nombre le vaisseau le *Superbe* et la frégate la *Galatée*, qui se trouvent en commission de port et qui ont le matériel et une partie du personnel à bord. Les corvettes, bricks et autres bâtimens légers ne sont pas non plus désignés dans les instructions ministérielles.

(*Courrier français*.)

BELGIQUE.

Bruxelles, le 28 août. — Hier à l'arrivée des dépêches venant de Londres, sir Adair, ambassadeur d'Angleterre, et M. de Latour-Maubourg, ministre de France, se sont réunis chez M. le ministre des affaires étrangères avec lequel ils ont eu une longue conférence.

— M. le général Merx a obtenu hier son audience de congé du roi; il est parti ce matin à 5 heures pour Berlin, accompagné de MM. Serruys et le comte Cornéliussen.

— M. le général Evain ministre de la guerre est de retour depuis hier du voyage qu'il a fait à Anvers.

— M. le comte de la Tour-Maubourg, ministre de France à Bruxelles est parti hier à cinq heures de l'après-midi pour Anvers; M. Chaudron, un de ses secrétaires l'accompagnait.

— On dit que M. de Brouckere va donner sa démission de la place de colonel, et qu'il sera mis à la tête de l'administration de la monnaie.

— Le 1^{er} bataillon du 5^e régiment de ligne, est parti d'Anvers hier matin à 5 heures, pour aller prendre des cantonnemens sur la rive gauche de l'Escaut. Le 2^e bataillon du 6^e régiment de ligne a été relevé par le susdit bataillon et est arrivé en cette ville pour y tenir garnison.

Canons à bombes. — Les épreuves de canons à bombes dont le système est dû à M. le colonel français Paixhans ont eu lieu avant-hier à Brasschaat près d'Anvers. Le gouverneur militaire et tout l'état-major de l'artillerie de la place étaient présents. Les épreuves ont commencé par la pièce de 10 pouces dont le projectile creux et pesant 60 kilo a atteint une énorme distance qui ne nuit pas à la justesse du tir. Il en a été de même de la pièce de 8. On peut évaluer à 3000 mètres la portée de ces projectiles. Les boîtes à mitraille lancées par ces pièces offrent un des plus puissans moyens de des-

truction. On a successivement employé les diamètres de 8 et de 10 pouces, c'est-à-dire, une boîte de 8 kilo contenant 545 balles et une boîte de 108 kilo chargée de 947 balles de 3 onces. L'effet en a été effrayant et terrible et cette nouvelle arme a une importante addition aux ressources de l'artillerie.

LIEGE, LE 29 AOÛT.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur Belge* :

« Le 19 de ce mois, M. le baron de Loë a eu l'honneur de remettre, en audience solennelle, à S. M. l'empereur d'Autriche, les lettres de créance qui l'accréditent à la cour de Vienne en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi.

« Au sortir de cette audience, M. le baron de Loë, accompagné de M. le comte de Lalau, a été admis à présenter ses hommages à S. M. l'impératrice, aux archiducs et à S. A. R. le prince de Salerne.

« Le même jour, M. le baron de Loë a eu l'honneur d'être reçu par LL. MM. le roi et la reine de Hongrie. »

— A l'occasion de son mariage, S. M. a accordé remise ou commutation de peine à deux cent trente condamnés; parmi ceux qui ont obtenu une entière libération se trouve l'ex-colonel Borremans le seul condamné pour cause politique, qui se trouvait en état de détention. Le très-petit nombre d'autres condamnés de même catégorie ne peuvent à cause de leur état de contumaces, selon le précepte généralement admis par les juriconsultes, être l'objet d'une disposition de grâce.

— On écrit de Dinant, 26 août 1832 :

« Aujourd'hui il a été chanté dans l'église paroissiale de cette ville un *Te Deum* en commémoration du mariage de S. M. Léopold 1^{er}, roi des Belges, avec la princesse de France Louise d'Orléans. Toutes les autorités civiles et militaires ont assisté à cette cérémonie. Elle se sont ensuite réunies en un banquet fraternel, où la satisfaction générale s'est hautement manifestée. Plusieurs toasts ont été portés, entre autres celui, assez remarquable, par M. Pirson, membre de la chambre des représentants :

« A l'heureuse alliance de deux rois constitutionnels : celui des Français et celui des Belges. Puisse cette alliance de famille assurer pour les temps celle des deux peuples, dont la volonté toujours sympathique, toujours simultanée, et de rester libres et indépendans! Que si l'absolutisme, par ses manœuvres perfides et fallacieuses, cherche de nouveau à saper nos institutions, l'opposition vigile, sentinelle avancée de la nation, serait-elle l'avertir.... Comme représentant du district de Dinant, je promets d'être toujours de cette opposition là, mais jamais d'une opposition factieuse, dont le but est toujours intéressé et ne tend qu'à dénigrer quelques hommes pour se caser soi-même. »

« Vivent le roi et la reine des Belges! Ils peuvent compter sur notre amour et notre reconnaissance, comme nous comptons sur leur bienveillance. Que leur lignée soit longue et heureuse! Hé! les Belges ne peuvent être heureux sans que les Belges le soient. Ne sommes nous pas leurs enfans? Vivent les Belges! Vivent les Français! »

— Le pouvoir cherche à se concilier les orangistes; il leur fait un visage ami; il les appelle à lui, il les protège : pour les orangistes sont les places, toutes les faveurs, parce qu'on ne peut à tout prix se les attacher au risque même de ne pas contenter les patriotes : or, pendant ce temps, le *Messenger de Gand* insulte chaque jour le roi avec une audace impudique : *Léopold*, dit-il, dans son dernier discours, regarde les contre-révolutionnaires comme ses ennemis personnels; il aime mieux être un BOURREAU que leur complice. L'histoire jugera s'il peut y avoir une histoire pour tant d'insignifiance ignominieuses. Allons, messieurs du ministère, allez des places aux orangistes qui vous en demandent, appelez-les aux fêtes de la cour, afin que vous adressez demain pour prix de votre complaisance de nouvelles insultes au monarque. (Belge)

— On écrit de Vienne, 17 août :

« S'il faut s'en rapporter aux dernières lettres de commerce, les Belges paraissent faire des préparatifs sérieux pour attaquer les Hollandais. Mais quand même cela aurait lieu, nous avons lieu d'espérer que les hostilités ne dépasseront pas les frontières des deux nations. Les grandes puissances laisseront aux deux parties le soin de terminer leur différend entr'elles, sans que la paix du reste de l'Europe en soit troublée. Ce serait effectivement le moyen le plus sûr de dénouer le nœud gordien dont l'esprit révolutionnaire cherche à envelopper l'Europe. » (*Gaz. d'Augsb.*)

— Un appel à la bienfaisance publique, pour venir au secours des classes peu aisées qui, en général, sont les premières victimes de l'épidémie régnante, a été fait dans la petite ville d'Arton. Quelques jours ont suffi pour réunir 3,000 florins. Cet exemple sera sans doute suivi dans toute la province.

— On lit dans le *Moniteur*, une lettre du docteur Lequime qui signale le charlatanisme comme la cause des ravages que le choléra a faits dans la ville de Hall. Voici les expressions de M. Lequime :

« Investi de la confiance du gouvernement, et délégué sur les lieux pour prendre, de concert avec les autorités locales, les mesures les plus propres à entraver la marche de l'épidémie ; je crois de mon devoir, pour terminer dignement ma mission, de signaler aux habitants de Hal et des communes voisines la cause principale qui entretient la maladie et frappe chaque jour tant de personnes ; elle réside presque tout entière dans l'infâme trafic que fait, de l'art de guérir, un empirique qui n'a aucun titre pour exercer la médecine. Des amis officieux ont répandu le bruit qu'il possédait un spécifique pour prévenir et même pour guérir le choléra, et, malheureusement, le peuple, toujours trop confiant dans les temps de crise, a cru à de si belles promesses. Chaque jour, dès la première heure, il assiège la porte du soi-disant médecin, et vient avec empressement lui acheter... la mort. Je n'annonce rien ici que je n'aie vu et que je ne puisse prouver par des faits nombreux. »

Il s'agit dans cette lettre du nommé Van Leemputte de Hal qui a été cité, sous mandat de comparution, devant le juge d'instruction.

— Un homicide involontaire vient d'être commis à Grevenmacher par le nommé Vanderbreggen, employé des accises, sur son camarade Jean-Joseph Guillaume.

Voici comment on raconte ce malheureux événement :

« Le 20 de ce mois, Vanderbreggen et un nommé Scheer étaient de poste sur le rivage de la Moselle, à peu de distance de Grevenmacher, pour empêcher la contrebande. Vers sept heures arriva à eux le malheureux Guillaume, qui leur dit de partir, de le laisser au poste, qu'ils savaient bien pourquoi il désirait de rester seul. Vanderbreggen donc et son camarade se disposèrent à s'en aller. Pendant que le premier prenait sa carabine, qui était à terre, et voulait la porter à l'épaule la détente de l'arme partit, et la balle dont elle était chargée frappa Guillaume et lui traversa la tête. »

« Au bruit de la détonation, les habitants de Grevenmacher qui étaient sur le rivage accoururent, et furent témoins du spectacle le plus douloureux : ils virent un jeune homme étendu par terre, et près de lui Vanderbreggen, son ami et son meurtrier involontaire qui, dans son désespoir, se jeta sur le cadavre, qu'en vain il rappela à la vie. »

« Cependant la police judiciaire de Grevenmacher intervint. Vanderbreggen alla en quelque sorte au-devant de toute information, en courant partout s'accuser lui-même. On interrogea des témoins ; et tous accusèrent le hasard. On procéda à la visite de l'arme, et on trouva effectivement que la batterie était en si mauvais état, qu'il suffisait d'un mouvement quelconque pour en faire partir la détente. La carabine d'ailleurs n'appartenait pas à Vanderbreggen, il l'avait empruntée. »

« Vanderbreggen et Guillaume étaient camarades amis ; les personnes qui les connaissent ont déposé du parfait accord qui a toujours régné entre eux. »

Dans les ingrates fonctions qu'ils exercèrent, ils ont su se faire aimer à Grevenmacher ; l'un est généralement plaint, l'autre, regretté.

— On écrit de Francfort-sur-le-Mein, que la foire qui doit s'ouvrir dans cette ville pendant la 4^e semaine d'août, s'annonce assez favorablement. Déjà des acheteurs sont arrivés.

La ville est d'ailleurs tranquille, nous écrit-on. La langue libérale s'y parle partout excepté dans nos gazettes ; et les assemblées de l'hôtel de Prusse, considérées comme simples réunions d'amis, n'éprouvent aucun empêchement.

— La première chambre de Hanovre, dans sa séance du 17, a pris à l'unanimité la résolution suivante :

« Le président de cette chambre fera les démarcations nécessaires pour savoir si le député, docteur Christiani, dans un discours prononcé à la seconde chambre, a employé cette phrase : « Un chevalier qui vote dans l'intérêt du pays est chez nous aussi rare qu'un corbeau blanc. »

La résolution a été adoptée à l'unanimité ; M. Christiani a réellement prononcé ces mots ; mais la seconde chambre est là pour le soutenir contre cet attentat à la liberté de la tribune.

— Depuis mars jusqu'à la fin de juillet, il a passé par l'embouchure du Weser 3674 Allemands se rendant en Amérique ; si l'on y ajoute ceux qui ont passé par l'Elbe et le Rhin, on peut admettre que l'Allemagne perd par l'émigration environ 10,000 habitans qui vont en Amérique.

— Un arc-en-ciel lunaire a paru dans la soirée du 22, à Devonport, par un beau clair de lune. Il a été très-distinctement observé pendant 11 minutes. Ce phénomène est fort rare dans nos régions, il n'apparaît ordinairement que dans les tropiques.

LIBERTÉ DES FLEUVES.

Nous avons fait connaître l'opinion de la presse anglaise sur la question de l'Escaut. On a pu voir que les prétentions de la Hollande menacent à la fois nos intérêts et ceux de la Grande-Bretagne. Le langage énergique du *Times*, l'un des organes du commerce anglais, a dû alarmer les exigences jalouses de l'aristocratie marchande d'Amsterdam et de Rotterdam ; aussi depuis quelque temps les journaux qui lui sont dévoués se sont-ils consumés en efforts pour justifier les projets spoliateurs de leurs patrons.

Sans invoquer le texte précis du traité de 1648, qui ne permettait pas même aux Belges de puiser de l'eau à la rivière dont les bataves se prétendaient les maîtres absolus ; ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est l'esprit de ce traité que la Hollande s'efforce de faire revivre. Le *Journal de La Haye*, par exemple, cherche à établir que les conventions de Vienne en 1815 n'ont pu porter atteinte aux droits de la vieille Néerlande sur l'Escaut et qu'elle peut encore frapper d'impôt, la navigation de ce fleuve, tout aussi belge pourtant que hollandais ; il soutient ensuite, contre l'esprit qui domine évidemment le traité de novembre, que la conférence de Londres, n'a dérogé par aucun de ses actes aux principes établis par le congrès de Vienne, qui suivant lui, aurait consacré l'odieuse monopole consenti à Monster.

C'est pitié de voir par quelles misérables arguments l'organe du cabinet de La Haye arrive à ses conclusions : comme si la grande question de la libre navigation des fleuves devait se décider par des arguties, par le rapprochement de quelques dates, par l'interprétation de quelques mots ou l'arrangement syllogistique de quelques phrases. Il faut de plus fortes armes pour valider le débat.

Les anciens traités revendiqués aujourd'hui par la Hollande, sont des œuvres de spoliation imposées par la violence, perpétuées par la fraude, ils n'obligent point la Belgique d'aujourd'hui, elle les a brisés comme ceux qui l'avaient soumise au sceptre des Nassau, et elle en appelle à la raison seule, aux véritables principes de justice, au droit des gens tel que l'ont fait les progrès de la civilisation.

Quand un fleuve coule tout entier dans un même pays, la souveraineté est évidente. L'Angleterre est avec justice maîtresse absolue du cours de la Tamise. Mais quand il s'agit de fleuves traversant ou séparant plusieurs pays, avant d'arriver à la

mer, comme par exemple le Rhin et l'Escaut. Cette souveraineté disparaît.

« Si un courant fluvial, dit Linguet, qui en 1784 défendait la cause de la Belgique, est étranger par sa source à l'état sur les limites duquel il vient se marier à la mer, il ne peut pas porter les fers de l'élément grossier auquel il échappe : il partage la liberté de l'élément indépendant auquel il s'associe : il le reçoit, il en est reçu journalièrement : comme il serait impossible, inutile, absurde de vouloir fixer le point, la ligne précise, où il cesse d'être fleuve, il ne le serait pas moins de chercher celle où il n'est pas encore mer. (1). »

« Les riverains sans contredit, ont droit de se fortifier de ce côté là, comme ils fortifient leurs frontières du côté de terre, comme ils élèvent des batteries, des châteaux, des guérites vers l'océan, ou ses dépendances : ils ont droit d'empêcher les descentes, mais non d'interdire le passage ; et, comme nous l'avons dit, puisqu'ils ne peuvent empêcher la mer, ni de lancer deux fois par jour ses eaux dans les fleuves qui l'invitent, ni de les rap-peler autant de fois dans son sein, quand ils le lui rendent avec les leurs propres, ils ne peuvent pas davantage intercepter ce qui a été confié à ces eaux bienfaisantes et dociles. »

La voie des fleuves ne saurait être plus interdite que celle de la mer.

Voilà les principes généraux qui doivent présider à la décision de la grande question de la liberté des fleuves et qu'il serait glorieux pour la Belgique de faire prévaloir par l'épée.

Sans entrer aujourd'hui dans l'examen de l'ergotage hollandais, nous dirons que l'esprit du traité de novembre est tout entier en notre faveur. La conférence de Londres, a si peu entendu nous fermer l'Escaut, et ainsi interdire tout commerce extérieur à une nation de quatre millions d'hommes, qu'elle nous a même ouvert un passage à travers les terres de la Hollande.

Suivant les nouvelles de Porto du 16 août, arrivée par la voie de France, don Pedro continuait à fortifier cette place et à organiser sa cavalerie. Si l'expédition en était toujours au même point, du moins les miguélistes n'étaient nullement en mesure de la refouler, ce qui donne l'espoir que les populations portugaises auraient le temps d'approfondir la situation du pays, et de se prononcer pour la cause de la reine sans s'exposer à la vengeance de l'infant. Les bâtimens composant la flotte de l'amiral Sartorius n'étaient point encore réunis ; on attendait leur réunion pour tenter un engagement général. La *Chronique de Porto* publie, sans la garantir, la nouvelle de l'insurrection constitutionnelle d'Almêida et de Lamégo. Une lettre particulière donne à entendre que l'on s'attend à être attaqué par terre et par mer : mais que Porto est parfaitement fortifié et que l'esprit de l'armée est excellent. Les divers récits rapportés sur une affaire qui aurait eu lieu le 7, sont favorables aux constitutionnels qui n'auraient eu que 25 morts et 60 blessés. Les miguélistes, au nombre de 8,000 hommes auraient été mis dans la plus complète déroute.

COLLÈGE MUNICIPAL DE LIÈGE.

La distribution des prix aux élèves du collège municipal de cette ville, aura lieu demain jeudi 30 août, à quatre heures de l'après-midi, à la Société d'Emulation.

Les dessins des élèves sont exposés dans la salle de la Société jusqu'au lundi 3 septembre. Le public est admis à les voir tous les jours de 10 heures à midi, et de 3 à 5 heures.

La distribution solennelle des prix aux élèves des quatre écoles communales gratuites de cette ville, aura lieu samedi prochain 1^{er} septembre à trois heures de l'après-dîner, dans la Salle Académique de l'Université.

Cette cérémonie doit inspirer au public beaucoup d'intérêt, par l'émulation d'un grand nombre de jeunes concurrents, et l'heureuse influence de l'enseignement primaire dans les classes les plus nombreuses de la société.

(1) La question est en effet si indécise que plusieurs placent l'embouchure de l'Escaut au fort Lillo.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 26 août, à 9 heures du matin, au 27 août à la même heure, 44 nouveaux cas, 27 décès.

(On remarquera une différence entre les chiffres du bulletin du choléra de Bruxelles donné hier et celui que nous publions ici, elle provient de ce qu'il n'avait été fait mention hier que de ce qui s'était passé à l'hôpital de l'Industrie.)

Depuis deux jours la maladie diminue d'intensité, et les personnes atteintes se guérissent plus facilement.

Schaerbeek, 27. — 3 cas nouveaux, aucun décès, 5 guéris.

Hal, 26. — 17 cas nouveaux, 8 décès.

Louvain. — Aucun cas nouveau, 4 décès.

Gand, 26 août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 16 décès, 10 nouveaux cas, 19 en traitement, 17 convalescens, 4 guéris.

Termonde, 26. — 5 cas nouveaux, 1 décès.

Alost, 26. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

Anvers. — Du 27 au 28, 8 nouveaux cas, 5 décès.

Mons, 26. — 4 cas nouveaux, 2 décès.

Tournay, 26. — 6 cas nouveaux, 6 décès.

TABLEAU DES JOURNAUX ANGLAIS.

Journaux torys.

Paraissant le matin ou le soir		Influence sous laquelle ils sont publiés.
Matin. —	Morning-Post.	Metternich.
Matin. —	Public-Ledger.	Lord Stuart.
Soir. —	Albion.	Horace Swiss, sir Charles Wetherell et jeunes fashionables de bon goût.
Soir. —	Standard.	Wellington, Peel, torys protestans.

Journaux torys modérés.

Matin. —	Morning-Advertiser.	Associations d'ouvriers.
----------	---------------------	--------------------------

Journaux mobiles, ou qui n'ont pas une opinion bien fixe et bien consistante, ou, si l'on veut encore, qui n'ont pas d'opinion.

Soir. —	Courier.	
Matin. —	Morning-Herald.	Peel.

Journaux whigs.

Matin. —	Morning-Chronicle.	
Soir. —	Globe and Traveller.	Palmerston.
Soir. —	Sun.	} Entrep. particulières.
Soir. —	True-Sun.	
Soir. —	British-Traveller.	
Matin. —	Times.	S'est voué d'abord à la reine Caroline, puis à lord Wellington, jusqu'à l'opinion du noble lord sur le bill de réforme, puis à lord Grey.

Journaux d'après l'ordre du nombre de leurs abonnés.

Times, a treize mille abonnés environ.	
Herald.	
Globe.	
Public-Ledger.	
Standard.	
Morning Chronicle.	
Courier.	
Sun.	
True-Sun.	
British-Traveller.	} N'ont que de 500 à 750.
Albion.	

Le numéro d'un journal anglais se vend quatorze sous dans les rues de Londres.

Le timbre coûte sept sous par numéro. Une remise de deux sous par numéro est faite aux personnes qui se chargent de la vente des journaux.

Il ne reste donc que cinq sous de bénéfice net par numéro. (Messenger des Chambres.)

Liège, le 29 août 1832.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Ayant reconnu que j'avais trop mal chanté aux concours du Conservatoire pour mériter deux accessits, j'avais renoncé à les partager avec MM. Verninck et Prost, et j'avais prié MM. les membres de la commission d'effacer mon nom de la liste des lauréats; mes desirs n'ayant pas été remplis, j'ai recouru à votre journal pour faire savoir que je n'accepte nullement la récompense qu'on a bien voulu m'accorder.

Agréés, etc. Alphonse Polain.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins informés que l'on expose en vente sur les marchés de cette ville et dans les rues, des fruits verts dont l'usage pourrait être nuisible à la santé des habitans particulièrement sous le rapport du choléra.

Rappellent aux marchands et marchandes de fruits l'article XX de la loi du 22 juillet 1791, portant: « En cas d'exposition en vente publique de comestibles gâtés, corrompus ou nuisibles, ils seront confisqués et détruits, et le délinquant condamné à une amende qui ne pourra être au-dessous de trois livres. »

Les commissaires de police sont chargés de faire des tournées journalières dans leurs arrondissemens respectifs et saisiront les fruits qui n'auraient pas atteints leur maturité. Ils dresseront des procès-verbaux à la charge des délinquans et les transmettront au ministère public pour être poursuivis conformément à la loi précitée.

A l'hôtel-de-ville, le 27 août 1832.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 28 août.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Décès, 3 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir: Henri Joseph Seane, âgé de 49 ans, soldat au cinquième régiment, deuxième compagnie bataillon du dépôt. — Agnès Fransquet, âgée de 70 ans, fileuse, rue Terre en Bèche, veuve en 2^e noces, de Jean Ferdinand. — Elisabeth Henard, âgée de 70 ans, journalière, faubourg St-Léonard. — Marie Joseph Bellefroid, âgée de 60 ans, blanchisseuse rue Saucy.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BOULANGER-LEMOINE a l'honneur de prévenir le public que dimanche et lundi prochain, FÊTE A BEYNE, il y aura BAL à son domicile, à la grande salle, à Beyne. 351

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Incassamment, BAL. Le jour, où il aura lieu, sera annoncé par affiches. Les billets distribués pour le BAL de jeudi dernier serviront.

Par la commission, le secrétaire, J. J. COLLETTE.

IMMEUBLES A VENDRE pour sortir de l'indivision.

- 1^o Deux maisons sises rue de la Régence, cotées 718 et 719.
- 2^o Deux maisons sises rue du Verd-Bois, cotées 342 et 343.
- 3^o Trois maisons sises rue de la Botte, sur Meuse, cotées 407, 408 et 409.
- 4^o Une maison sise rue Cheravoie, cotée 476.
- 5^o Deux verges grandes de cottillage, situées à la Boverie, en lieu Ruelle des Anes.
- 6^o Deux verges et demi grandes de prairie, situées en la commune de Herstal, en lieu dit au Doya.
- 7^o Quatre bonniers trois verges grandes de terre, en deux pièces, situées en la commune d'Awans.
- 8^o Une pièce de terre, contenant onze verges et demi grandes, située en la commune de Spa, en lieu dit War chaisy.
- 9^o Deux pièces de terre, situées en lieu dit à Bovière, audit Spa, contenant l'une 3 1/2 verges grandes, et l'autre trois verges grandes et quinze petites.
- 10^o Une prairie, sise audit Spa, de quatre verges grandes de deux petites.
- 11^o Une pièce de terre et une prairie, situées Thier-del-Roche, à Spa, contenant l'une six verges grandes quatre petites, et l'autre quatre verges grandes dix-sept petites.

S'adresser pour connaître les prix et conditions à M. HOUS-SARD-FORGEUR, rue de la Régence, à Liège. 236

() Les 29, 30 et 31 août, à 2 heures précises, VENTE par continuation, en la demeure de M. RECEVEUR, rue Hors-Château, n^o 242, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, du restant des marchandises d'annage, consistant en une forte quantité de toiles, basin, cotonnades, percale, coton, mouchoirs, siamoise, ustensiles de commerce, et un très-beau comptoir.

VENTE PAR LICITATION EN VERTU D'UN JUGEMENT

Le 8 septembre 1832, à 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix du canton de Huy et par le ministère de M^e D. MARNEFFE, notaire à la VENTE publique,

- 1^o Deux maisons avec jardins, situées au faubourg de Statte, ville de Huy, propres au commerce.
 - 2^o Une autre maison avec 43 perches de jardin, située près de l'église dudit Statte.
 - 3^o Une pièce de terre de 22 perches, située même lieu.
 - 4^o Un jardin nommé la Vignette, de 6 perches 15 aunes, joignant la porte dudit Statte.
 - 5^o Et finalement deux maisons contigues avec 24 perches 80 aunes de jardin, situées dans la commune de Wanze près de Huy.
- S'adresser pour les conditions audit notaire MARNEFFE. 337

() A VENDRE ensemble trois MAISONS dont deux petites, situées sur la Fontaine, et portant les n^os 8 et 9, une plus grande, située quai de la Sauvenière, n^o 9. On donnerait des facilités pour le paiement; ces maisons sont libres de charge, il y a toute sûreté pour acquérir. S'adresser à M^e DELVAUX, notaire, rue Vinave d'Isle, n^o 41.

() EXPOSITION ÉLÉMENTAIRE DE LA RELIGION, par l'abbé G. MOENS, 4 vol. in-12. Prix 50 c., se vend chez J.-A. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile.

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont-d'Ile, numéro 32.

VILLE LE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera, samedi premier septembre prochain, à midi, à la salle ordinaire de ses séances, à l'adjudication au rabais, des travaux à faire aux bâtimens du collège municipal pour une nouvelle disposition à donner aux classes.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, où l'on peut en prendre connaissance depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. On recevra des soumissions jusqu'au jour de l'adjudication. Liège, le 27 août 1832.

DÉPOT DE PARFUMERIE ANGLAISE.

On trouve au n^o 32, rue Pont-d'Ile, un assortiment complet de SAVONS FINS, garantis en toute première qualité, provenant de la fabrique de John Davison, de Londres, que l'on vend 40 p. c. au-dessous du prix de fabrique.

On trouve chez le même un CHOIX exquis de parfumerie française et étrangère, tout ce qui se fait de plus beau, savoir: Extrait de Portugal de Houbigant-Ghardin, idem de Riban de Montpellier, véritable eau de Ninon, eau de Bolle, crème balsamique de Sir Grenonck: savons onctueux d'Aubin, savons Demarsans, poudre de Charland pour les dents, vanille de Bully, poudre de Ceylan, poudre du Liban, et poudre fine de Laugier: MAOTCHAD, original de Chine, précieux pour les dents; encens sympathique, par laquelle on peut répondre sans craindre les indiscrets; oasis ilifuga qui enlève dans l'instant les taches produites par les acides, véritable graisse d'ours canadienne, fluide de Java, véritable Macassar, le régénérateur, précieux pour les cheveux, pommade cosmétique, huile philocome, et généralement tout ce qui se fabrique en parfumerie, à des prix très bas.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange, d'Hyères, de Provence, les eaux de Cologne des trois Farina, au prix de fabrique.

COMMERCE.

Fonds anglais du 25 août. — Consol. 83 5/8 3/4. — Fonds belges 75 1/2 3/4. — Fonds hollandais 47 3/4.

Bourse de Vienne du 18 août. — Métalliques, 88 00/0. Actions de la banque 4146 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 27 août. — Dette active, 58 0/0 0/0; idem différée 45 1/6. — Bill. de change 16 7/8 0/0. — Syndiat d'amor. 73 1/2 0/0 0/0, idem 3 1/2 0/0, 58 1/2 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 60 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e. 96 97 7/8 0/0 0/0; idem ins. gr. li. 60 1/4 0/0. — idem C. Ham., 00 0/0; idem em. à l. 00 0/0. — Dan. à l. 0/0. — Ren. franc. 0 2/16. 69 000 0/0 0/0. — Métall. 86 3/4 0/0. — Naples Falc. 75 3/4; idem à Lond., 00. — Perp. à Amst. 78 0/0 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil, 49 0/0 0/0. — Grec 2^e, levée 00 0/0 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor 00 0/0.

Bourse d'Anvers du 28 août.

Change.	a courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam			
Londres.	40 9/12	P 40 7/8	
Paris.	116 b.		
Francfort.	36	A 00 0/0	35 3/4
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	
		Escompt. 0 0/0	

Effets publics. — Métalliques 88 3/4 000. — Lots de France 379 0/0 P. — Napolitains, 76 1/4 00 P. — Guelphes 79 1/2 00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 0/0 0/0. — Idem Amsterdam, 50 7/8 51 0/0. — Anglo Belinois, 70 0/0 P. — Lots de Pologne 98 1/2 00. — Anglo Siliens, 49 1/2 0. — Emprunt romain, 79 0/0 00. — Emprunt belge de 12 millions 99 0/0 P 0 — idem de 10 mill., 99 1/4 — idem de 24 millions, 75 1/4 A.

Le 28 août, il est arrivé au port d'Anvers, trois navires chargés de céréales.

Navires entrés dans le port d'Ostende, le 26 août.

Le kof belge l'Actif, capitaine J. Vandenbroek, venant de Liverpool, chargé de sel, etc.
Le sloop anglais Comtesse of Elyen, capitaine Ch. Page, venant de Londres, chargé de diverses marchandises.
Le sloop anglais Eldon, capitaine W. Brabrook, venant de Maldon, chargé d'huîtres.

Bourse de Bruxelles, du 27 août. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 3/4. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/8 A. — Emprunt de 24 millions, 75 5/8 P.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pot, d'or, n^o 622, à Liège.